

/

En 1985, Gorgier a restauré son lavoir «en Brenaz» avant qu'il ne menace sérieusement d'entrer dans le patrimoine du souvenir. Une verrue en ciment a disparu, un pilier a été remplacé, des galets ont assaini le côté vent, un air de fraîcheur a remplacé la grisaille des parois, des planches à lessive toutes neuves ont retrouvé l'emplacement des anciennes fixations.

Un peu en retrait, de l'autre côté de la route menant au château, les piquets métalliques de l'épandage, témoins d'une vie jadis bruisante, semblent être comme entrés définitivement au champ du repos.

Au temps passé

Avant d'être le lavoir couvert à la toiture soutenue par des poutres en chêne, jointes à l'aide de tenons et de chevilles de bois, ce lieu formait un ruisseau aménagé pour y laver et rincer le linge sale des familles de la région, une ou deux fois par an.

On y venait avec des chars tirés à par des boeufs. A la pose de midi, une personne restait de piquet pour que le linge ne s'envolât point. Ce linge qui d'abord séchait sur les prés fut ensuite suspendu à des cordes tendues d'un piquet à l'autre, soutenues par des crosses de bois.

Dès l'interdiction d'utiliser les bassins des fontaines pour laver le linge, très vraisemblablement qu'un couvert fut placé sur l'endroit où les lavandières venaient battre et frotter le linge sale des familles et blanchir la réputation des villageois et des villageoises.

Histoire écrite

De nombreuses mentions figurent aux dépenses des comptes de la communauté:

1668	Livré pour du vin payé pour quatre personnes qui ont raccommodez et vidé la fontaine qu'on lave les lecives et pour avoir refait la bastiaz (digue) que l'eau avoit emmené au ruisseau de devers vent, afin que l'on y peust aussi lavé les lecives 1 livre 6 gros,
1696	Livré pour un bois à mettre à la fontaine que lon lave la lissive en Brena,
1720	Livré auguerson (aux garçons) pour avoir racomodé le lavoir de brena.
1743	Payé à David Guincharde & à Jaques Lambert pour avoir construit le ruisseau des licives.
1834	Note de Daniel Cornu, maçon pour avoir refait le ruisseau à laver les lessives.
1880, le 28 février	le Conseil d'Etat arrête que les immeubles communaux cédés à la municipalité le 11 décembre 1873, savoir le bâtiment de l'école, celui des pompes et de la boucherie et le lavoir public de Brenaz seront inscrits dans les registres du Cadastre au chapitre de la Municipalité.

Une pierre à cupules, récupérée en bordure du chemin des Moines, à Derrière-Moulin, agrémente le petit emplacement herbeux aménagé pour le plaisir des promeneurs.

L. Nussbaum.